

Ecoles européennes

Bureau du Secrétaire Général

Réf.: 2018-01-D-53-fr-3

Orig.: FR

Dossier de Conformité (Maternel-Primaire-Secondaire S1-S7) – Ecole Internationale de Mondorf-les-Bains (Luxembourg)

CONSEIL SUPERIEUR DES ECOLES EUROPEENNES

Réunion des 17-19 avril 2018 – Tallinn (Estonie)

Dossier de conformité

Ecole internationale de Mondorf-les-Bains (Lux)

Janvier 2018

TABLE DE MATIERES

l.	DES	CRIPTION DE L'ETABLISSEMENT4					
	A.	Informa	itions géne	érales	4		
		1.	Données	s de l'établissement	4		
		2.	Statut:		4		
		3.	Structure	e de l'établissement	5		
		4.	Nombre	d'élèves de l'établissement / institution	5		
		5.	Encadre	ment	6		
		6.	Organes	décisionnels	6		
	B.	ENSEI	GNEMEN ⁻	T EUROPÉEN	7		
		1.	Organisa	ation de l'enseignement européen	7		
			a)	Cycles prévus :	7		
			b)	Nombre d'élèves :	٤		
			c)	Langues	g		
			d)	Curriculum	10		
			e)	Informations complémentaires	11		
		2.	Personnel				
			a)	Encadrement	14		
			b)	Corps enseignant	14		
		3.	Bâtiment	ts et équipements	15		
			a)	Matériel didactique et équipements	15		
			b)	Bâtiments	15		
		4.	Financer	ment de l'enseignement européen	16		
II.	CRIT	ERES E	T REGLE	S DE L'ENSEIGNEMENT EUROPEEN	19		
		1.	Raison d	le la mise en place d'un enseignement européen	19		
		2.	Les critè	res et règles critiques	19		
			a)	Langues	19		
			b)	Enseignements	21		
			c)	Enseignants	21		
		3.	•	es propres aux Ecoles européennes sans caractère cr rément	•		
INA	NEXE:				23		
		1.		s professeurs à recruter			

I. <u>DESCRIPTION DE L'ETABLISSEMENT</u>

A. Informations générales

1. Données de l'établissement

Nom de l'établissement: Ecole Internationale de Mondorf-les-Bains						
Adresse de l'école: Route de Remich / L-5650 Mondorf-les-Bains						
 Adresse administrative (jusqu'en 08/2018): 20, route de Luxer Mondorf-les-Bains 	mbourg /	' L-5634				
• Téléphone: +352 247 65290						
• Fax:/						
e-mail : contact@eimlb.lu						
Site web: www.eimlb.lu						
2. Statut:						
2. Statut:Etablissement public/ privé / reconnu ou autre statut (<i>Préciser</i>) :						
	financé _l	oar l'État				
Etablissement public/ privé / reconnu ou autre statut (<i>Préciser</i>) :	financé į	oar l'État				
Etablissement public/ privé / reconnu ou autre statut (<i>Préciser</i>) : Établissement public créé par une loi luxembourgeoise, entièrement	financé µ Oui ■	oar l'État Non □				
 Etablissement public/ privé / reconnu ou autre statut (<i>Préciser</i>) : Établissement public créé par une loi luxembourgeoise, entièrement Financement de l'établissement 		Non 🗆				
 Etablissement public/ privé / reconnu ou autre statut (<i>Préciser</i>) : Établissement public créé par une loi luxembourgeoise, entièrement Financement de l'établissement public 	Oui ■	Non 🗆				

3. Structure de l'établissement

O Cycles (préciser l'âge des élèves correspondant au cycle) :		
(Des informations sur le système éducatif national peuvent être jointes e	en annexe)	
 maternel (Le cycle maternel ne sera proposé qu'une fois le infrastructures définitives terminées.) 	es Oui ∎	Non □
· nombre d'années: 2		
· âge des élèves : 4-6		
- primaire	Oui I	Non □
· nombre d'années: 5		
· âge des élèves : 6-11		
secondaire	Oui I	Non □
· nombre d'années: 7		
· âge des élèves : 12-18		
Le cas échéant, liens avec d'autres établissements pour les cycle non couverts par l'établissement lui-même : <i>(préciser)</i>	es	
o Ecole nationale publique	Oui 🗆] Non ■
cycles concernés:		
o Ecole nationale privée	Oui 🗆] Non ■
cycles concernés:		
o autre (préciser)	Oui 🗆] Non ■
cycles concernés:		
4. Nombre d'élèves de l'établissement / institu	ıtion	
4. Nombre a cieves de l'établissement / mstitu		
Nombre d'élèves global : 1175		
Nombre d'élèves par cycle :		
o maternel: 100		
o primaire: 375		
o secondaire · 700		

5. Encadrement

- Directeur désigné: M. Camille WEYRICH
- Adjoint(s) désignés: M. Stephan DUMANGE
- Administrateur désigné : Mme Anne WAGNER
- Responsable(s) de cycle : N.N.
- o Responsable(s) par matière : N.N.....
- o Conseiller(s) d'éducation : N.N.....
- Le personnel administratif ainsi que les enseignants seront recrutés au cours du premier semestre de l'année 2018.

6. Organes décisionnels

- Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
 - Composition:

M. Claude Meisch (Ministre)

M. Pierre Reding (Premier conseiller de Gouvernement)
M. Alex Folscheid (Premier conseiller de Gouvernement)

M. Romain Nehs (Chef de service - Enseignement Secondaire)

Mme Viviane Rhein (Conseiller – Chef de délégation)
M. Max Wolff (Inspecteur des Ecoles européennes)
Mme Arlette Lommel (Inspectrice des Ecoles européennes)

- Conseil d'éducation
 - Composition:
 - Direction de l'école ; 4 représentants des enseignants ; 2 représentants des parents ; 2 représentants des élèves
- Organes consultatifs:
 - Comité pédagogique : Directeurs adjoints et responsables des départements;
 - Comité des enseignants ;
 - Comité des parents ;
 - Comité des élèves ;
 - Comité de support: Directeurs adjoints; Service Psychosocial et d'Accompagnement Scolaire ; équipe multi-professionnelle ; service éducatif ; enseignants spécialisés

B. ENSEIGNEMENT EUROPÉEN

• Mise en place d'un enseignement européen dans l'ensemble d l'établissement ?	de Oui □ Non ■						
Mise en place d'un enseignement européen dans une section dune partie de l'établissement ?	ou Oui ■ Non □						
 Existence antérieure dans l'établissement d'un enseigneme international et/ou bilingue autre que l'enseignement européen 	nt Oui □ Non ■						
Préciser:							
Projet d'établissement en rapport avec les critères d'enseigner donner un résumé ci-dessous et, si nécessaire, joindre d'autres doc • Objectifs (soyez le plus précis possible):							
 à court terme : école innovative alternative au système éduc 	atif national existant						
 à long terme : baccalauréat européen pour préparer des cité demain 							
 Priorités pédagogiques : réduire l'échec et le décrochage scola diversification d'une population multilingue ; intégrer la popula différencier les apprentissages 	aires; répondre à la						
	• Dimension européenne : enseignement multilingue et multiculturel offrant trois sections linguistiques (anglophone, francophone, germanophone) ; préparation à la citoyenneté européenne						
1. Organisation de l'enseignement européen							
a) <u>Cycles prévus :</u>							
 Cycle maternel (A partir de l'achèvement des infrastructures définitives) 	Oui ■ Non □						
o Cycle primaire	Oui ■ Non 🗆						
o Cycle secondaire	Oui ■ Non 🗆						

b) Nombre d'élèves :

(Veuillez remplir le tableau)

		Section EN			S	Section FR			Section AL		
		inscrits	cat. I	autres	inscrits	cat. I	autres	inscrits	cat. I	autres	
iternel	Classe M1 (au plus tôt 2020- 21 – en fonction des infrastructures)	25			25						
Cycle maternel	Classe M2 (2021/22)	25			25						
	classe										
	TOTAL:	50			50						
	Classe P1 (2018/19)	25			25			25			
	Classe P2 (2019/2020)	25			25			25			
ē	Classe P3 (2020/21)	25			25			25			
Cycle primaire	Classe P4 (2021/22)	25			25			25			
Cycle	Classe P5 (2022/23)	25			25			25			
	classe										
	classe										
	classe										
	TOTAL:	125			125			125			
Cycle	Classe S1 (2018/19)	25			25			50			
Cy	Classe S2 (2019/2020)	25			25			50			

Classe S3 (2020/21)	25		25		50	
Classe S4 (2021/22)	25		25		50	
Classe S5 (2022/23)	25		25		50	
Classe S6 (2023/24)	25		25		50	
Classe S7 (2024/25)	25		25		50	
TOTAL:	175		175		350	
TOTAL:	350		350		475	

c) Langues

• Elèves dont la langue maternelle est différente de celle de la section linguistique dans laquelle ils sont inscrits

- o L'école offre trois sections linguistiques (anglophone, francophone et germanophone).
- Comme il existe une communauté lusophone d'une certaine importance dans la région, le portugais peut être choisi dès la P1 selon les modalités européennes des « SWALS ».
- o II est à prévoir un maximum de 50% d'élèves inscrits en tant que « SWALS ».

• Tous les élèves:

• Première langue étrangère des élèves (L2) en valeur estimative pour l'année de lancement

Lang.	Langues						
Cycle	français	anglais	allemand				
maternel	1	1	1				
primaire	25	40	10				
secondaire	50	25	25				
TOTAL	75	65	35				

	• Ens	eignement de la langue du pays : luxembourgeois à l'oral	Oui		Non 🗌	
	0	Statut de cet enseignement :				
		obligatoire	Oui		Non 🗆	
		facultatif	Oui		Non ■	
	0	Nombre d'élèves étudiant la langue du pays comme langue optionnelle :				
		 Tous les élèves de la P1 à la S3 				
		 En plus, une des 3 matières suivantes est enseignée en luxembourgeois: éducation artistique, éducation musicale, éducation physique 				
		d) <u>Curriculum</u>				
•	Prog	rammes dans l'enseignement primaire				
	0	nationaux	Oui		Non	
	0	des écoles européennes	Oui		Non 🗌	
	0	mixtes (préciser)	Oui		Non	
	0	spécifiques : Vie et Société au lieu de religion ou formation morale ; langue luxembourgeoise (oral)	Oui		Non 🗌	
•		rammes dans l'enseignement secondaire, jusqu'à la classe ème secondaire (incluse)				
	0	nationaux	Oui		Non	
	0	des écoles européennes	Oui		Non 🗆	
	0	mixtes (préciser)	Oui		Non ■	
	0	spécifiques : S1-S3 luxembourgeois (oral) ; Vie et Société au lieu de religion ou formation morale	Oui		Non 🗌	
•		eignement européen dans les classes de 6ème et de 7ème endaire	Oui		Non 🗌	
 Date prévisionnelle de l'ouverture de la classe de 6^{ème} Septembre 2023 						

- o Intention d'organiser le Baccalauréat européen dans Oui Non ☐ l'établissement
- Date prévisionnelle de première organisation du Baccalauréat européen
 Juin 2025

e) Informations complémentaires

• Emploi du temps – Horaires hebdomadaires et calendrier scolaire

- 1. École à temps plein avec horaires de 08h00 à 15h30
- 2. Accueil des élèves en dehors des heures de cours :
 - a. Pour la maternelle et le primaire : de 07h00 à 19h00
 - b. Pour le secondaire : de 07h00 à 19h00
- 3. Accompagnement repas de midi pour les élèves du primaire
- 4. Calendrier scolaire : en principe suivant calendrier luxembourgeois
 - a. L'année scolaire commence le 15 septembre et finit le 15 juillet.
 - b. Pour les détails de l'année courante, veuillez consulter le site web du MENJE (<u>www.men.lu</u>).

Evaluation des élèves

O Primaire:

- Evaluation continue
- 5 niveaux sur tests et bulletins : A+ (exceptionnel), A (très bien), B (bien), C (en voie d'acquisition), D (insuffisant)
- Feed-back régulier aux parents
- Bulletin basé sur les compétences dans les différentes matières
- Plan de prise en charge individualisé pour élèves en difficulté

Secondaire:

- Evaluation basée en principe sur les devoirs en classe en combinaison avec d'autres formes d'évaluation (tests, travail en groupe, oral, applications, portfolio etc.)
- Evaluation sur 10 points; 5 points = minimum suffisant (selon les nouvelles dispositions telles que définies dans le document 2017-05-D-29-fr-2)
- Feed-back régulier aux parents

- Bulletin basé sur les notes (sur 10 points) et sur les compétences en mathématiques, en langue 1 et en langue 2(selon les modalités définies dans le document 2017-01-D-13-fr-1)
- o Plan de prise en charge individualisé pour les élèves en difficulté

• Accueil des élèves à besoins spécifiques

Plusieurs niveaux de support aux élèves à besoins spécifiques sont à distinguer:

- o Enseignement différencié
- o Possibilités ponctuelles d'avoir recours à un cours d'appui
- Accès régulier aux cours d'appui
- Plans scolaires individualisés

Pour les points 1 à 3, l'École décide des mesures à appliquer avec la direction, les tuteurs de l'élève et le service psycho-social et d'accompagnement scolaire.

Pour le point 4, l'École demandera l'aide de la commission d'inclusion scolaire, respectivement de la commission des aménagements raisonnables du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

En général, les 7 étapes suivantes sont à suivre pour décider du niveau de soutien et de sa mise-en-œuvre :

- Observation de l'élève en classe et à l'extérieur de la classe
- o Compréhension des difficultés
- Elaboration d'un plan d'action
- Formulation du plan d'action pour une période donnée en concertation avec les parents
- Implémentation du plan d'action de la période
- Evaluation des mesures mises en œuvre.
- O Si nécessaire, mise en commun d'élèves avec les mêmes besoins

En outre, les infrastructures seront accessibles aux personnes à mobilité réduite.

•		mation des élèves et conseils d'orientation aux élèves du esecondaire	Oui I	I Non □			
•	<u>Activi</u>	tés péri/ para scolaires					
	• Activités offertes : sportives, artistiques, ludiques, ICT, du périscolaire au parascolaire						
	0	dans l'établissement	Oui	Non □			
	0	à l'extérieur de l'établissement	Oui	Non □			
	0	organisées par					
		 l'établissement 	Oui 	Non □			

_	les parents d'élèves	Oui		Non	
---	----------------------	-----	--	-----	--

- Au primaire, les activités sont facturées selon les modalités des Chèques-Service Accueil subventionnés par l'État.
- Au secondaire, les activités sont
 - gratuites si l'activité est organisée par l'école ;
 - payantes si l'activité est organisée par un intervenant externe (club sportif, école de musique, etc.).

• Communication avec les parents d'élèves

•	Mov	yens
•	IVIO	yens

0	bulletins	Oui	Non 🗌
0	réunions	Oui	Non 🗌
0	courrier	Oui	Non 🗆
0	Internet	Oui	Non 🗆
0	journal	Oui	Non 🗌

Interlocuteurs privilégiés des parents sont les enseignants et le tuteur de leurs enfants.

Les parents seront encouragés à désigner un représentant des parents et un suppléant par classe.

- Réunions avec les parents:
 - En début d'année les parents se réunissent avec les tuteurs et ensuite avec tous les enseignants de leur classe.
 - A la fin du 1er semestre, tous les enseignants d'une classe proposent des entretiens individuels aux parents des élèves du secondaire.
 - A la fin de chaque semestre, les parents des élèves du primaire reçoivent les bulletins en mains propres au cours d'un entretien de bilan.
 - A tout moment de l'année, les parents peuvent demander une entrevue individuelle avec chaque enseignant concerné ainsi qu'avec le tuteur de leur enfant.

Liens avec le système des Ecoles européennes

• Les classes du primaire et du secondaire de l'école fonctionnent selon le système des écoles européennes. Un enseignement multilingue et multiculturel ouvert au public et menant au baccalauréat européen sera dispensé, en suivant les programmes européens.

• L'école est financée entièrement par l'Etat luxembourgeois. Elle est soumise aussi bien à un contrôle de qualité par le Ministère de l'Education nationale luxembourgeois que par le système des écoles européennes.

2. Personnel

a) <u>Encadrement</u>		
Personnel d'encadrement spécifique, le cas échéant :	Oui	Non 🗌
o Directeur (pour chaque cycle)	Oui 🔳	Non 🗌
 Responsable(s) de section(s) linguistiques 	Oui 🔳	Non 🗌
o autres	Oui 🔳	Non 🗌
b) <u>Corps enseignant</u>		
 Nombre d'enseignants (Veuillez compléter les tableaux en annexe) 		
Rémunération des enseignants		
 Rémunération assurée par l'autorité nationale de l'établissement hôte 	Oui I	Non 🗌
o Rémunération assurée par l'établissement lui-même	Oui□	Non ■
• Recrutement des enseignants (Préciser les procédures de recrute	ment)	
Les enseignants seront recrutés suivant les modalités en vigueur pour l'eprimaire et pour l'enseignement secondaire luxembourgeois. Pourront êt l'école des enseignants fonctionnaires et des enseignants employés de l législateur a donné la possibilité à l'État luxembourgeois de recruter pour l'école des « native speakers » ne maîtrisant pas simultanément les 3 la administratives du pays.	re affecté: 'État. Le r les beso	s à
Evaluation des enseignants	Oui I	Non 🗌
par le Directeur	Oui 🔳	Non 🗌
 par les Inspecteurs nationaux de la discipline 	Oui 🗌	Non
 par les inspecteurs des Ecoles européennes 	Oui 🔳	Non 🗌
o périodicité de l'évaluation: tous les 3 ans		
Formation continue des enseignants	Oui 🔳	Non 🗌

- organisée et assurée par l'Institut de Formation de l'Éducation nationale (IFEN)
- volonté de participer aux formations continues organisées dans le cadre du système des écoles européennes.
- Périodicité : minimum 16h/année

3. Bâtiments et équipements

a) Matériel didactique et équipements

Livres et manuels scolaires, ordinateurs, médiathèques, livres de bibliothèque/ouvrages de référence, matériel d'expérimentation scientifique ... (donner une brève description pour chaque cycle)

Selon les besoins du concept pédagogique à mettre en place, l'école sera dotée des équipements informatiques nécessaires.

Dans le cadre de son concept pédagogique, l'école mettra des tablettes numériques à disposition de ses élèves. Le programme de distribution du ministère (« one2one ») est conçu pour aboutir, à un iPad par élève.

b) <u>Bâtiments</u>

•		aux dédiés uniquement à l'enseignement européen eas échéant)	Oui	Non 🗌
	0	Superficie pour les 2 premières années dans le bâtiment provisoire : $\underline{6735 \text{ m}^2}$		
	0	Nombre de salles de classes		
		par cycle :		
		 maternel : pas de classe prévue pour les 2 premières années 		
		- primaire : 6 salles		
		secondaire : 8 salles		
	0	bibliothèque	Oui	Non 🗌
	0	gymnases: les cours de sport sont organisés dans des infrastructures mises à disposition par les communes avoisinantes	Oui	Non
	0	salles d'informatique : cf. programme « one2one »	Oui	Non

o salle d'art	Oui	Non 🗌
o salle de musique	Oui	Non 🗌
o autres : salles de différenciation	Oui	Non 🗌
Nombre de laboratoires équipés pour les cours de sciences : 1 salle de sciences polyvalente dans le bâtiment provisoire		
Nombre d'ordinateurs dans les salles de classe: 1 par salle de classe		
Au fur et à mesure de la progression de la mise en place de l'école, le bâtiment provisoire sera élargi, jusqu'à la mise à disposition des bâtiments définitifs.		
Dans les infrastructures définitives, les classes sont regroupées en clusters par cycle ; chaque cluster est relié à l'aile centrale qui comptera également les espaces communs.		
Pour les besoins du cycle maternel (jusqu'à 100 élèves), un cluster d'une superficie approximative de 2000 m² sera mis à disposition dans les infrastructures définitives.		
Pour les besoins du cycle primaire (jusqu'à 375 élèves), un cluster d'une superficie de 1869 m^2 sera mis à disposition dans les infrastructures définitives.		
Pour les besoins du cycle secondaire (jusqu'à 700 élèves), un cluster d'une superficie approximative de 5600 m² sera mis à disposition dans les infrastructures définitives.		
4. Financement de l'enseignement européen		
Par l'organisme de tutelle		
public	Oui	Non 🗌
 autorités locales 	Oui	Non
– privé	Oui	Non
Fonds propres de l'établissement	Oui	Non
Parents d'élèves	Oui	Non
o frais de scolarité	Oui	Non
o autres charges (en cas de gratuité de l'enseignement)	Oui	Non 🗌

Dans le cadre du programme « one2one », les tablettes seront louées aux élèves pour une somme réduite avec possibilité de rachat au bout de 4 ans.

Finalement, les voyages scolaires et sorties scolaires (tickets d'entrée, frais de bus, etc.) seront à la charge des parents.

o contribution volontaire	Oui	Non
• Commission européenne ¹	Oui	Non
Agence ou institution européenne	Oui	Non
Institution internationale	Oui	Non
Répartition des charges : non obstant		

Veuillez trouver ci-après le résumé du budget prévisionnel pour l'année budgétaire 2018.

¹ Les modalités et les conditions pour le paiement d'une contribution éventuelle de la Commission européenne aux Ecoles européennes agréées garantissant un accès prioritaire et gratuit aux enfants du personnel des Institutions européennes et agences, sont assujetties à la législation européenne.

Ecole Internationale de Mondorf-les-Bains

Budget prévisionnel pour l'année 2018

Fonctionnement général	équipement premier	frais courants
Eau, électricité, taxes, combustibles chauffage		100000
Entretien des bâtiments et alentours	50000	10000
Entretien des équipements administratifs et techniques	30000	5000
Publicité		30000
Frais de représentation		10000
Restaurant scolaire		100000
Bibliothèque des élèves	15000	7000
Bibliothèque des professeurs	10000	5000
Manifestations scolaires	1000	10000
Projets d'établissement		10000
Projets d'élèves		5000
Projets européens		5000
Animation culturelle		5000
Transport des élèves		10000
Voyages scolaires		5000
Activités sociales		5000
Frais de route à l'étranger		10000
Frais de route/séjour inspecteurs européens		10000
Formation continue du personnel		5000
Mobilier de bureau	90000	-
Mobilier de classe	210000	
Fournitures de classe	70000	15000
Fonctionnement services		
Administration Générale	25000	5000
Service de photocopie	20000	5000
SPOS		2500
Comité des professeurs		500
Comité des élèves		500
Comité des parents d'élèves		500
Fonctionnement branches		
Sciences naturelles	30000	5000
Cours à option		2500
Education artistique	15000	5000
Education musicale	25000	
Education sportive	10000	25000
Géographie		10000
Histoire		10000
Vie et Société		5000
Langues		10000
Mathématiques	10000	10000
Fonctionnement structures d'accueil et d'encadrement		
Cuisine	15000	
Ateliers	50000	
Section sportive		10000
	×	
	645000	468500

II. <u>Critères et règles de l'enseignement européen</u>

1. Raison de la mise en place d'un enseignement européen

Oui		Non
Oui		Non 🗆
Oui		Non 🗌
Oui		Non 🗆
Oui		Non 🗆
	Oui Oui	Oui Oui

•	lan	seignement de leur langue maternelle aux élèves dont la gue maternelle est différente de la langue de la section dans uelle ils sont inscrits <i>(priorité)</i>	Oui	Non	
	0	par un professeur de l'école-même	Oui	Non 🗆	
	0	par le recours à l'enseignement à distance	Oui	Non	
	0	en coopération avec les Ecoles européennes	Oui	Non ■	
	0	en coopération avec d'autres établissements scolaires ou ambassades	Oui	Non	
•	Offi	e des langues véhiculaires en L II <i>(obligatoire)</i>	Oui	Non 🗌	
L	esqu	uelles : FR ■			
		EN ■			
		DE ■			
•	Dis	ciplines enseignées en L II jusqu'à la 5 ^{ème} secondaire	Oui	Non □	
	0	l'histoire et la géographie	Oui	Non □	
	0	autres: économie, éducation musicale, éducation physique, éducation artistique, vie et société	Oui	Non 🗌	
		ces disciplines :			
		 représentent un horaire au moins équivalent à celui de l'histoire et de la géographie 	Oui	Non 🗌	
		 appellent une communication riche dans la langue concernée 	Oui	Non 🗌	
•		delà de la 5 ^{ème} , l'histoire et la géographie enseignées en L II <i>ligatoire)</i>	Oui	Non 🗆	
•		re d'enseignement d'une langue III à partir de la 2ème année secondaire <i>(obligatoire)</i>	Oui	Non ■	
•		re d'enseignement d'une langue III <u>avant</u> la 2 ^{ème} année du ondaire	Oui	Non 🗌	
		 Si oui, à partir de quelle classe : 1^{ière} année du secondaire 			

b) **Enseignements**

	eignement européen jusqu'à la classe de 5 ^{ème} secondaire use)	Oui	Non 🗌
0	Enseignement suivant les programmes des Écoles européennes pour le cycle primaire	Oui	Non 🗌
0	Enseignement suivant les programmes des Écoles européennes pour le cycle secondaire jusqu'à la classe de 5ème secondaire	Oui	Non 🗌
0	Enseignement suivant les programmes nationaux : Vie et société, luxembourgeois oral	Oui	Non 🗌
	eignement européen dans les classes de 6 ^{ème} et de 7 ^{ème} ondaire	Oui	Non 🗆
0	Enseignement organisé en coopération avec une école européenne de plein exercice (obligatoire)	Oui	Non 🗌
0	Enseignement suivant exactement les programmes des Écoles européennes (obligatoire)	Oui	Non 🗌
0	Préparation au Baccalauréat européen	Oui	Non 🗌
0	Options d'orientation vers une carrière ou des études universitaires organisées dans les classes de 6ème et de 7ème secondaire (p.ex. langues, sciences exactes, sciences humaines, etc.)	Oui	Non □
	c) <u>Enseignants</u>		
• Q	ualifications		
0	Les enseignants sont des locuteurs natifs de la langue dans laquelle ils enseignent, voire ils maitrisent parfaitement la langue dans laquelle ils enseignent	Oui	Non 🗌
0	Les enseignants sont titulaires des titres nécessaires pour enseigner la discipline considérée dans le ou les pays (cas d'une langue parlée dans plusieurs pays) dans la langue duquel ou desquels ils enseignent (obligatoire)	Oui	Non 🗌

• Recrutement des enseignants

	De recrutement des enseignants est organise par les autorites pédagogiques du Luxembourg (obligatoire)	Oui E	Non []
	3. Les règles propres aux Ecoles européennes critique pour l'agrément	sans	caractère
•	Possibilité d'accueillir des élèves à besoins spécifiques (SEN)	Oui	Non 🗆
•	Organisation prévue d'une aide aux apprentissages (learning support)	Oui I	Non 🗌
•	Organisation de cours de religion et/ou de morale (souhaitable)	Oui 🗌	Non ■
	L'enseignement du cours "vie et société" véhicule les valeurs des différentes religions, des questions de philosophie et d'éthique. L'enseignement "vie et société" est une spécificité luxembourgeoise.		

Opinion du Comité pédagogique mixte

Le Comité pédagogique mixte a exprimé une opinion favorable concernant le dossier de conformité de l'école de Mondorf-les-Bains, en réponse à un besoin croissant et permanent pour une éducation multilingue au Luxembourg.

Cependant, le dossier pour les années S6-S7 sera soumis séparément en temps voulu, un calendrier pour le démarrage des différents niveaux sera ajouté et la liste des ouvrages et manuels scolaires sera enlevé. Avec ces modifications, le Comité pédagogique mixte recommande que le Conseil supérieur approuve le dossier de conformité en tant que la deuxième étape de la procédure d'agrément, suite à quoi un audit pourrait être organisé.

ANNEXE:

1. Liste des professeurs à recruter

Les professeurs seront recrutés après la clôture des inscriptions et suivant la procédure législative relative aux fonctionnaires et employés de l'Etat luxembourgeois.

Seront recrutés pour la première année scolaire :

- 4 enseignants du primaire
- 13 enseignants du secondaire avec les spécialités suivantes :
 - Anglais
 - Français
 - Allemand
 - Portugais
 - Mathématiques
 - Sciences intégrées
 - Sciences humaines
 - Vie et société
 - o Education artistique
 - o Education musicale
 - o Education physique

Les enseignants seront recrutés dans le courant du premier semestre 2018.